

Préfecture du Nord Préfecture du Pas-de-Calais

Arrêté préfectoral interdépartemental prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'utilité publique du projet de mise en 2 x 2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure

Objet : Utilité publique du projet de mise en 2x2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure

Arrêté préfectoral en date du 16 juin 2020

Enquête Publique du : 8 juillet 2020 au 6 août 2020 inclus

Par arrêté interdépartemental du 16 juin 2020, le Préfet du Nord et le Préfet du Pas-de-Calais ont prescrit une enquête publique en vue de la mise à 2 x 2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure.

Le projet porté par le Conseil Départemental du Nord, se traduit par l'aménagement de la voie entre Hazebrouck et Renescure dans une optique globale de liaison des grands pôles que sont la région lilloise, Hazebrouck, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer et Calais, et fait partie de l'axe régional A25-A16. Il a pour objectifs :

- d'améliorer la sécurité des abords de la voie, notamment sur le tronçon de Renescure qui présente des portions dangereuses à faible visibilité ;
- de disposer d'une voirie adaptée face à l'augmentation constante du trafic sur ce secteur ;
- d'assurer la cohérence de la RD 642 dans le réseau existant qui propose aujourd'hui une disparité d'aménagement afin de proposer une liaison globale est-ouest.

L'enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs, du mercredi 8 juillet 2020 au jeudi 6 août 2020 inclus et portera sur l'utilité publique du projet.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Renescure – Hôtel de ville – Rue du Château – 59173 RENESCURE.

Le Commissaire Enquêteur désigné par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Jean-Paul HEMERY, Ingénieur des travaux en réseaux électriques et communication, retraité.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- En mairie de Renescure (siège de l'enquête) le Jeudi 9 juillet 2020 de 13h30 à 17h00 et le Jeudi 6 août 2020 de 13h30 à 17h00.
- En mairie de Wallon-Cappel le Jeudi 16 juillet 2020 de 16h00 à 18h00.
- En mairie de Lynde le Samedi 25 juillet 2020 de 9h00 à 12h00.
- En mairie d'Eblinghem le Vendredi 31 juillet de 9h00 à 12h00.
- En mairie de Campagne-lès-Wardrecques le Samedi 18 juillet 2020 de 9h00 à 12h00.

Deux permanences téléphoniques du Commissaire Enquêteur sous forme d'un entretien téléphonique limité à 15 minutes, sont prévues le :

- Mercredi 22 juillet 2020 de 9h00 à 12h00.
- Mercredi 29 juillet 2020 de 9h00 à 12h00.

Pour les entretiens téléphoniques, le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire au 03 28 49 82 12, aux heures d'ouverture de la mairie de Renescure les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h et les mercredi et samedi de 8h30 à 12h00. Le public fournira ses coordonnées et un numéro de téléphone où il sera contacté par le Commissaire Enquêteur.

Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés dans les locaux des mairies de Arques, Campagne-lès-Wardrecques, Ebblinghem, Hazebrouck, Lynde, Renescure, Staple et Wallon-Cappel. LE dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1985>

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner avec son propre stylo, ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil des mairies de Arques, Campagne-lès-Wardrecques, Ebblinghem, Hazebrouck, Lynde, Renescure, Staple et Wallon-Cappel.

Les observations et propositions pourront également être adressées, entre le mercredi 8 juillet 2020 à 8h00 et le jeudi 6 août 2020 à 17h00 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-1985@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Renescure – A l'attention du Commissaire Enquêteur – Mise à 2 x 2 voies de la RD 642 entre Hazebrouck et Renescure – Hôtel de ville, Rue du Château – 59173 RENESCURE ».

Toutes les observations et propositions seront annexes au registre d'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Préfet du Nord.

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des services de l'Etat figurant au dossier, seront également consultables :

- en Sous-Préfecture de Dunkerque, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 : le public prendra rendez-vous préalablement en réservant une plage horaire à l'adresse électronique sp-dunkerque-brct@nord.gouv.fr ;
- en Sous-Préfecture de Saint-Omer du lundi au vendredi du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00.

Ces documents seront de même publiés sur internet :

- sur le site internet registre-dematerialise, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1985>
- sur le site internet de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique> ;
- sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Expropriations.fr> .

L'avis de l'autorité environnementale, l'étude d'impact ainsi que le mémoire en réponse seront publiés sur le site <https://www.projets-environnement.gouv.fr> .

La gestion quotidienne des actes relatifs à l'enquête (consultation dossier, gestion du registre, réception documents, communication des dépositions au Commissaire Enquêteur, etc ...), ainsi que la mise en œuvre des mesures barrières et de distanciation seront assurées par les gestionnaires des lieux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Vincent LECENDRE

Responsable pôle programmation et projets routiers

Direction de la Voirie
Tél : 06-22-81-31-17 – Courriel : vincent.lecendre@lenord.fr
Conseil Départemental du Nord
51 rue Gustave Delory – 59047 LILLE Cedex

Sébastien MERLIER
Chef de projets pôle programmation et projets routiers
Direction de la Voirie
Tél : 03-59-73-58-77 – Courriel : sebastien.merlier@lenord.fr
51 rue Gustave Delory – 59047 LILLE Cedex

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Il y insérera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il y consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès réception, copies du rapport et des conclusions seront adressées par le Préfet du Nord au Conseil Départemental et aux maires de Arques, Campagne-lès-Wardrecques, Ebblinghem, Hazebrouck, Lynde, Resecure, Staple et Wallon-Cappel.

Ces documents seront mis en ligne sur le site internet registre-dematerialise. Ils seront également tenus à la disposition du public dans les locaux des mairies de Arques, Campagne-lès-Wardrecques, Ebblinghem, Hazebrouck, Lynde, Resecure, Staple et Wallon-Cappel, de la Sous-Préfecture de Dunkerque, de la Sous-Préfecture de Saint-Omer et du Conseil Départemental du Nord pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La déclaration d'utilité publique du projet pourra ensuite être prise par Messieurs les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur en adressant sa demande écrite au Préfet du Nord.